

# Rapport d'activité 2016





# SOMMAIRE

Réseau associatif pêche en Centre - Val-de-Loire  L'association Régionale : objet et missions  Les indicateurs clés 2016  Les grandes dates 2016  Les adhérents 2016  Les tendances évolutives en quelques chiffres	5 6
Gouvernance  Les instances décisionnelles  La représentation interne  La représentation extérieure	10
Partenariats  La L'agence de l'eau Loire-Bretagne  Le comité de bassin	12
Ressources  Compte de résultats 2016  Ce que finance la carte de pêche  La cotisation Pêche Milieu Aquatique	14 15
Pêche & Gouvernance écologique	16
Des ressources pour développer	18
Des ressources pour étudier, protéger et gérer	22
Des ressources pour communiquer	26





### Participation, action et promotion

Cette année 2016 fût marquée par les élections dans nos structures associatives de la pêche de loisir et par la modification du découpage régional. Notre association régionale se compose désormais de six membres de droit, exclusivement en région Centre – Val-de-Loire. Toutefois, trois Fédérations départementales ont souhaité continuer l'aventure avec nous. A l'avenir et au vu de nos actions, d'autres départements seront peut-être amenés à nous rejoindre...

Une année riche! Plusieurs dossiers importants ont été discutés, débattus et même validés, je pense notamment aux zones vulnérables, à l'évolution de la

réglementation avec l'augmentation des tailles de capture, aux échanges autour du silure, à l'autorisation d'occupation temporaire du Cher canalisé, aux difficultés rencontrées avec les pêcheurs professionnels ainsi qu'à notre opposition sur l'ouverture de la pêche du saumon sur l'axe Loire - Allier. Nous continuerons à être très présents en 2017 pour suivre tous les dossiers régionaux. Notre implication dans la défense de l'eau et des milieux est de tous les instants.

Notre partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne vient d'être renouvelé. Il rend possible le développement des actions de communication et de sensibilisation venant compléter les actions techniques des Fédérations départementales. Avec l'évolution des régions, nous souhaitons toujours un rapprochement avec la région Centre - Val-de-Loire. Les sujets ne manquent pas : la protection des milieux, la modernisation des outils de communication, le développement touristique ou encore la sensibilisation. Notre volonté régionale est intacte et nous souhaitons développer le loisir pêche dans tous les départements. C'est une priorité en région Centre – Val-de-Loire!

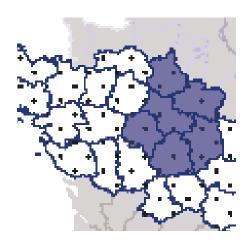
Cette année, nous avons également saisi l'opportunité d'accompagner notre Fédération nationale sur les routes du Tour de France pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Pour finir, j'ai une pensée pour les présidents qui cette année ont fait le choix de ne pas se représenter à la Présidence de leur Fédération, Régis Pétrot dans le Loiret, Michel Brossard en Eure-et-Loir et Richard Iriarte en Charente. Après autant d'implications, les voilà consacrés à d'autres passions... Merci!



# L'association régionale : objet et missions

L'association des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Centre - Val-de-Loire regroupe les 6 Fédérations de la région Centre - Val-de-Loire.



Elle assure des missions de protection et de valorisation du milieu aquatique, de développement du loisir pêche, de coordination et de formation ainsi que de structuration et d'animation du réseau. Elle assure également la concertation entre les structures membres et la coordination de leurs actions au niveau de la région Centre-Val-de-Loire.

### À cette fin elle est chargée :

- d'assurer une liaison entre les structures adhérentes ;
- de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique et au développement durable des territoires ;
- d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour l'exercice et le développement de la pêche amateur de loisir ;
- de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection du milieu et la gestion des ressources piscicoles ;
- de mener des actions d'information et de communication ;
- de favoriser la mutualisation des moyens et de contribuer à sa mise en œuvre sur le terrain ;
- d'assurer une interface technique et politique ;
- de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales en région Centre - Val-de-Loire ;
- de promouvoir et réaliser des actions pédagogiques ;
- de mettre à disposition des outils d'innovation ;
- de moderniser le loisir pêche ;
- de labelliser des parcours de pêche adaptés à tous!

# 4678 km de cours d'eau

# 224

Associations Agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)

Fédérations
Départementales
(FDAAPPMA)

Associations Migrateurs

43 Salariés

Bénévoles élus membres des conseils d'administration des fédérations

### Les indicateurs clés 2016

Représenter, protéger et promouvoir la pêche de loisir en eau douce et contribuer localement à des actions de valorisation.

Une multitude de thématiques gravitent autour de la pêche de loisir et il semble opportun de ressortir quelques indicateurs importants.

94490 pêcheurs dont 298 pêcheurs amateurs aux engins et filets

jeunes de - de 18 ans

cartes découverte femme

74482

cartes de pêche délivrées sur www.cartedepeche.fr

Site officiel d'adhésion aux AAPPMA

parcours labellisés

hébergements qualifiés

animations dispensées

personnes initiées à la pêche et sensibilisées à la préservation des milieux

gardes pêche particuliers

procès verbaux établis au titre de la loi pêche

procédures suivies au titre de la loi sur l'eau



La pêche associative de loisir en France dépasse les 2 milliards d'euros d'impact économique.

+32 études

restauration de milieu engagés par les fédérations

fédérations engagées dans la

régulation du Grand Cormoran pour un quota total de tir de

**/U** / / individus



# Les grandes dates 2016



Participation au 20ème salon de la pêche de Châteauroux, Environ 17 500



FÉVRIER

Campagne de communication régionale - Spot TV sur France 3 du 7 au 20 mars 2016.

Lancement du partenariat avec le Fafsea pour l'organisation de formations spécifiques, à Tours, avec M. Eric Collin.





Labellisation du parcours de pêche « découverte » de Bussac-sur-Charente (17).

Rédaction du dépliant de sensibilisation des propriétaires riverains.

Désignation en conseil d'administration de la Fnpf.



Toute l'année, nous avons : publié deux numéros de notre bulletin « Au fil de l'eau », travaillé expertise sur le schéma régional des carrières Centre – Val-de-Loire ou encore oeuvré sur





Organisation du Congrès 2016 à St-Dyé-sur-Loire (41), Modification de la dénomination de l'association.

Réflexion sur la création de l'ufblb.



MAI

Labellisation de deux parcours de pêche « passion » dans les Deux-Sèvres, Parcours passion de Ste-Eanne et H. Limouzin.

Participation aux animations du Tour de France.





Organisation des Journées **Techniques** Régionales 2016 Avec le Sivlo, sur le bassin du Loing (45).

Montage vidéo de la restauration de l'Ozanne à Brou (28),Valorisation

d'une action technique de la Fédération d'Eure-et-Loir.



Actualisation et distribution des réglettes « Avec ma carte de pêche, je protège ma rivière »

Organisation de journées d'échanges par pôle: garderie, développement, et animation.

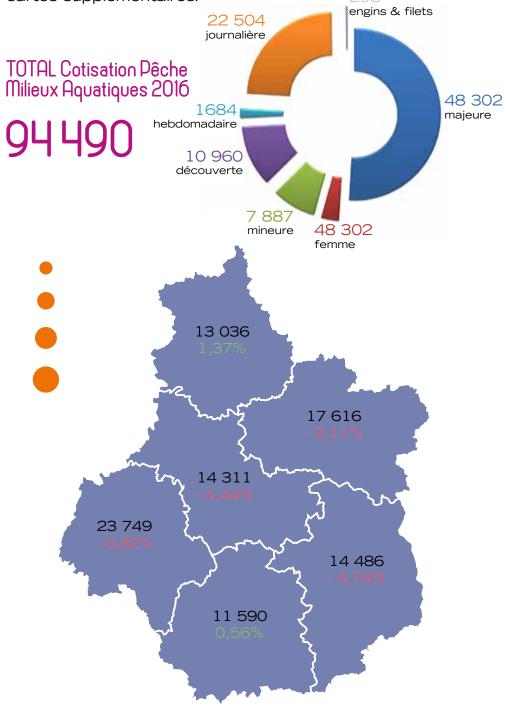


pour rendre des avis, notamment sur la révision des zones vulnérables, apporté notre les actions liées à notre convention de partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



# Les adhérents 2016

En 2016, la vente des cartes de pêche en région Centre – Val-de-Loire a diminué (voir tableaux ci-dessous). Nous observons une baisse générale d'environ 1,8% soit plus de 1 500 pêcheurs en moins. Certains produits sont très marqués comme la carte « femme » avec moins 5% et une baisse significative en Loir-et-Cher (-17%), ou encore la carte « découverte » qui chute de plus de 10% (-15,5% dans le Cher). Toutefois, certains produits sont en augmentation : les cartes mineures avec une belle progression dans le Loir-et-Cher de près de 6% et une nouvelle augmentation de la vente des cartes journalières, près de 2% soit près de 500 cartes supplémentaires.



### Les tendances évolutives en quelques chiffres

L'évolution de la vente des cartes depuis 2009 montre une baisse importante de nos adhérents avec plus de 15 000 pêcheurs en région Centre – Val-de-Loire malgré le rebond de 2015. L'érosion des effectifs est redevenue d'actualité et les efforts de promotion et de communication vont devoir s'accentuer notamment auprès des jeunes. Nous espérons également que le climat sera avec nous en 2017 avec suffisamment d'eau pour remplir les rivières et du soleil pour que les pêcheurs en profitent. En 2016, les pêcheurs représentaient près de 4% des habitants en région Centre – Val-de-Loire.

Globalement les chiffres sont décevants mais auraient pu être pires... En effet, le schéma ci-dessous met en évidence le fait que les ventes se sont stoppées dans de les départements de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, au mois de juin, du fait des inondations.

		annuelle le majeure erfédérale	Carte prom découv	e annuelle otionnelle rerte femme	Carte annuelle personne mineure		
	2016	Variation	2016	Variation	2016	Variation	
Cher	7 869	-2,39%	537	-9,75%	1 203	2,56%	
Eure-et-Loir	6 221	0,10%	324	2,86%	1 122	-0,36%	
Indre	6 541	-1,30%	493	3,79%	1 178	2,17%	
Indre-et-Loire	11 722	-2,48%	726	-2,29%	1 718	-2,05%	
Loir-et-Cher	7 295	-2,89%	481	-17,50%	1 321	5,60%	
Loiret	8 654	-0,21%	592	-3,74%	1 345	0,90%	
TOTAL	48 302	-1,67%	3 153	-5,20%	7 887	1,25%	

47
12636
6042

		annuelle ouverte 2 ans	C hebda	Carte omadaire	Carte journalière		
	2016	Variation	2016	Variation	2016	Variation	
Cher	1 837	-15,50%	290	9,43%	2 750	-6,40%	
Eure-et-Loir	1 597	-5,11%	92	-14,02%	3 680	7,79%	
Indre	1 407	-6,32%	248	-4,98%	1 715	14,33%	
Indre-et-Loire	2 445	-8,08%	471	-5,42%	6 511	6,70%	
Loir-et-Cher	1 632	-21,76%	283	-7,21%	3 233	1,83%	
Loiret	2 042	-2,99%	300	11,52%	4 615	-6,56%	
TOTAL	10 960	-10,24%	1 684	-1,23%	22 504	1,98%	

Les tarifs de carte de pêche n'ont pas évolué entre 2016 et 2017 en région Centre – Val-de-Loire. Depuis 2011, un travail d'harmonisation est effectué et permet d'obtenir aujourd'hui:

Carte interfédérale	95 euros
Carte majeure	75 euros / 73 euros
Carte femme	32 euros
Carte mineure (moins de 18 ans)	20 euros
Carte découverte (moins de 12 ans)	6 euros
Carte hebdomadaire	32 euros
Carte journalière	10 euros / 11 euros

### Vers le tout Internet...

Dès 2018, notre association régionale souhaite que son territoire soit totalement en « tout-Internet ». Ce système est très avantageux pour les Fédérations et leurs associations agréées. Il permet notamment :

- d'acheter sa carte de pêche 24h/24 et de l'imprimer en plusieurs exemplaires,
- d'accéder facilement aux informations liées à son association locale,
- d'être informé des actualités du monde associatif de la pêche.



### THE REPORT OF THE REPORT OF THE PERSON OF TH

### Les instances décisionnelles

### Le bureau



Président **Serge Savineaux** (41) Loir-et-Cher



Vice-président Jacky Marquet (37) Indre-et-Loire



Trésorier **Patrick Léger**(36) Indre



Trésorier adjoint Christian Stephan (18) Cher



Secrétaire **Denis Legret** (28) Eure-et-Loir



Secrétaire adjoint **Dominique Tinseau** (45) Loiret

### Le conseil d'administration



Membre

Mathieu Labrousse
(16) Charente



Membre
Pierre Lacroix
(79) Deux-Sèvres



Membre Francis Bailly (86) Vienne

### Les autres bénévoles

- Fédération de Charente
- Fédération d'Eure-et-Loir
- Fédération de l'Indre
- Fédération d'Indre-et-Loire
- Fédération du Loir-et-Cher
- Fédération du Loiret
- Fédération des Deux-Sèvres
- Fédération de la Vienne

Anthony Lojewski
Yves Morinet
Jacques Goupil
Nicole Bouvier
Jean-Marc Taupin
Alain Marnay
Jean-Claude Tevenot
Abel MARTIN
Jean-Michel GRIGNON
Christian DELAVAULT
Jean ANTIGNY



### La représentation interne

### **ENDE**

### Serge Savineaux

(41) Loir-et-Cher 5ème Vice-président Responsable de la commission promotion, communication Responsable de la commission pêcheur professionnelle Membre de la commission technique Spécialisé pêche amateur aux engins et filets (titulaire) Membre du groupe de travail « comité national de labellisation »

### **Christian Stephan**

(18) Cher Administrateur Membre de la commission législation, réglementation, statuts Membre de la commission budget et suivi financier Spécialisé pêche amateur aux engins et filets (suppléant)

### **Denis Legret**

(28) Eure-et-Loir Administrateur

Membre de la commission budget et suivi financier Membre de la commission développement du loisir pêche

Membre du groupe de travail « offres de pêche » Responsable des groupes de travail « carte de pêche » & « cartedepeche.fr »

### SNSAPL

Patrick Léger - Trésorier Dominique Tinseau - Membre

### FHGO

Président Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Membre du conseil d'administration Christian Stephan (18) Cher

### UFBI B

Vice-président Serge Savineaux (41) Loir-et-Cher

Patrick Léger (36) Indre

Secrétaire adjoint Jacky Marquet (37) Indre-et-Loire

### 

La représentation extérieure

### AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

### Conseil d'administration

Jean-Paul Doron

### COMITÉ DE BASSIN

### Séances plénières

Jean-Paul Doron, Denis Legret, Antoine Lardon, Jérémy Grandière, et Jean-Yves Moëlo (Ceser Bretagne)

### Commission « Finances et Programmation » Denis Legret

Commission « Planification » Jean-Paul Doron, Denis Legret

### Commission « Communication et action internationale » Denis Legret

### Commission « Littoral »

Commission « Inondations, plan Loire » Denis Legret

### Commission «Milieu naturel aquatique»

Jean-Paul Doron (Président), Denis Legret, Gérard Barachet, Jérémy Grandière, Antoine Lardon, Jean-Yves Moëlo

### COGEPOMI (Désignation 2017)

Roland BENOIT Jacky MARQUET Gérard GUINOT Lionel MARTIN

### **COMMISSION DE BASSIN** POUR LA PÊCHE PROFESIONNELLE

Fédération de pêche 43 Fédération de pêche 44 **Fnpf** 

### CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA REGION CENTRE - VAI -DE-I OIRE

Abel Martin



# L'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public de l'Etat dirigé par Martin Gutton dont le siège est basé à Orléans (45). La sensibilisation des usagers pour protéger l'eau et respecter les milieux aquatiques est un enjeu fort. Les changements de comportements et de pratiques nécessitent un long travail d'écoute, d'échange, d'information et de formation. La bonne compréhension des principaux enjeux par le public et par les acteurs locaux est un préalable indispensable à la participation de tous, aux consultations périodiquement organisées par le comité de bassin.

Une convention triennale de partenariat a été signée en juin 2016 entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'association régionale des Fédérations Centre - Val-de-Loire. Il en ressort trois objectifs principaux :

- développer des actions de sensibilisation dans le but de promouvoir, de valoriser et de mettre en œuvre la politique de l'eau à l'échelle du bassin,
- favoriser l'émergence et la consolidation d'une culture sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- susciter l'intérêt et la participation des citoyens et des acteurs du monde de la pêche (pêcheurs, techniciens, élus ...) aux politiques publiques de l'eau.

Pour cette dernière année liée à la convention triennale de partenariat signée en 2012 avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de nombreuses actions ont été réalisées. Entre la publication des deux bulletins « Au fil de l'eau », le Salon de la pêche de Châteauroux, les Journées Techniques Régionales, l'exposition pédagogique ainsi que le document de synthèse sur les Sage, l'année a été riche et variée.

# Ceser Centre - Val-de-Loire

Cette instance du conseil régional éclaire par ses avis sur des thèmes entrant dans les compétences de la région. Elle se saisit également de toutes les questions liées au développement économique et social de la région Centre – Val-de-Loire. Le Ceser est un lieu de dialogue, d'échanges et d'analyse où la neutralité de l'assemblée consultative permet d'anticiper les évolutions économiques, sociétales et environnementales des territoires.

### Missions:

- Contribuer à la gestion de la ressource en eau,
- Lutter contre la pollution,
- Préserver les milieux aquatiques,
- Suivre la qualité des eaux continentales et littorales.
- Informer et sensibiliser le public,
- Contribuer à lamise en œuvre et à la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux : le Sdage.



# Le comité de bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin est consulté sur les grandes orientations politiques pour la gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. Depuis le 10 juillet 2014, il est présidé par Joël Pélicot (élu). Les 3 vice-présidents sont Jean-Paul Doron (Fédération de pêche de l'Orne), Philippe Boisneau (représentant des pêcheurs professionnels) et Bernard Gousset (représentant des industriels). L'agence de l'eau assure le secrétariat du comité de bassin dont elle prépare les travaux pour les séances plénières, le bureau ainsi que les commissions permanentes et des commissions territoriales.

Le comité de bassin est composé de 190 membres et ses missions sont de garantir la concertation et la gestion de l'eau sur le bassin. Il émet un avis conforme sur les taux des redevances de l'agence et élabore l'état des lieux et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (Sdage). Il anime également la concertation sur le Sdage et il en suit la réalisation. Il émet un avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les Sage) et les contrats de rivière.

# Dreal

Placée sous l'autorité du préfet de région et, pour certaines missions, des préfets de département, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire est chargée de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement, d'aménagement durables et de logement.

### Electricité de France

Et en 2017 ? Une convention de partenariat entre l'AfpcvI et Electricité de France a été signée dès le début de l'année 2017. Elle vise à affirmer la coopération la plus large possible en faveur de l'information, l'animation, la communication et la sensibilisation du grand public sur l'eau et les milieux aquatiques. Pour EDF, l'objectif est « de contribuer au soutien et au développement d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques » en s'associant aux actions des Fédérations de pêche.



# Compte de résultat 2016

Cette année 2016 a marquée une évolution forte dans le financement de notre structure. Nos fonds propres ont été diminués de moitié et la possibilité d'une aide « action » par la Fédération nationale se raréfie. N'oublions pas également que la récente création de l'union de bassin Loire-Bretagne pose quelques questions concernant la convention de partenariat que nous avons actuellement. A la lecture du projet de programme d'activités, plusieurs actions se chevaucheraient avec celles que nous faisons depuis 2013.

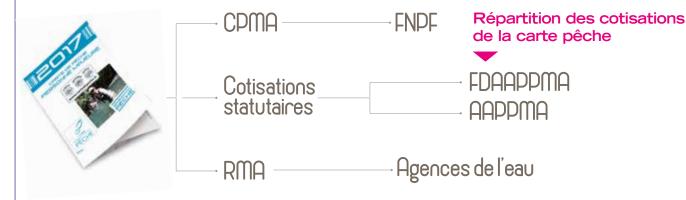
Le bilan 2016 fait apparaître un résultat net de 625 euros.

La prévision pour 2017 est un déficit budgétaire de plus de 7 100 euros. Comme en 2016, il convient d'analyser la participation financière de l'association dans les différentes actions à destination des Fédérations départementales.

ASSOC REGIONALE DE PECHE CENTRE - VAL DE LOIRE
Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016 Avec brouillard Hors simulation

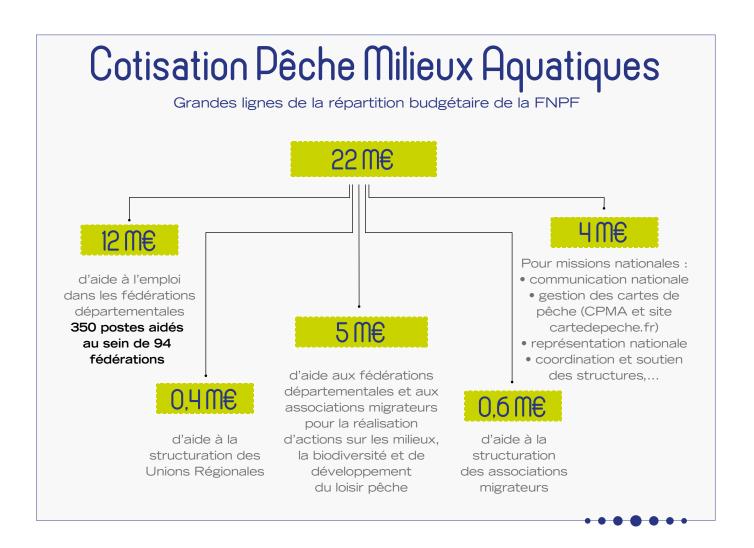
	Exercice N			N-1			
ACTIF	Brut			Net	PASSIF	Exercice N	Exercice
		et provisions				net	N-1 net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	13 007	8 677	4 330	4 706	- Réserve légale		
Immobilisations financières		İ			- Réserves réglementées		
TOTALI	13 007	8 677	4 330	4 706	- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que				:	Report à nouveau	115 801	115 490
marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	625	311
Marchandises					Provisions réglementées	439	732
Avances et acomptes versés sur					TOTAL 1 ~	116 865	116 533
commandes							
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	10 000	10 000
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	62 589		62 589	54 979	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	15		15	15	Avances et acomptes reçus sur		
Disponibilités (autres que caisse)	90 683		90 683	66 833	commandes		
Caisse					Fournisseurs et comptes rattachés		
					Autres	30 753	
TOTAL II	153 287		153 287	121 827	TOTAL III	30 753	
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	166 294	8 677	157 617	126 533	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	157 617	126 533

# Ce que la carte de pêche finance



En 2016, les effectifs du loisir pêche ont diminué. Après deux années de légère augmentation du nombre de cartes de pêche délivrées. Toutes catégories confondues, l'hexagone compte plus de 1,5 million de pêcheurs!





15



### Enfin, une nouvelle loi pour la biodiversité!

Depuis 1976 et la loi de protection de la nature, aucune évolution importante n'a eu lieu. Cette loi biodiversité marque un changement et permet une meilleure prise en compte de l'environnement par les activités humaines. Elle prend en compte la nature, qu'elle soit exceptionnelle ou ordinaire, à la campagne comme en ville. Le législateur a inscrit un message fort concernant le principe du préjudice écologique. Il indique que toute personne qui cause un dommage à l'environnement est tenue de le réparer. La loi rappelle également que toutes les atteintes à la biodiversité doivent en priorité, être évitées. Si ce n'est pas possible, les réduire et dans le pire des cas, compenser les habitats détruits par la création ou la restauration d'autres espaces naturels. Les espèces végétales et animales ainsi que leurs habitats voient leur protection renforcée.

La loi créée également une Agence française de la biodiversité. Cet organisme de gestion des espaces naturels regroupe 4 structures : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence des aires marines protégées, les Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels. Toutefois, depuis le début de l'année 2017, deux amendements ont été validés et ne sont pas acceptables :

- 1. accorder un délai complémentaire de 3 ans à tous ceux qui ont fait la démarche de régulariser leur ouvrage, alors que les obligations d'équipements ne s'appliquaient qu'une fois la liste des cours d'eau établie. A compter de cette liste chaque propriétaire concerné avait 5 ans pour se conformer à la loi.
- 2. l'autre amendement cherche à privilégier les mesures d'équipement sur les mesures d'arasement ou de gestion différenciée dès lors qu'il est démontré que les avantages et les inconvénients liés à l'équipement l'emportent sur ceux de l'arasement, aux motifs de concilier les différents usages de l'eau, en particulier le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable.

### Vous avez dit pêcheurs professionnels?

En réponse à Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, au sujet du conflit avec les pêcheurs professionnels, notre association a indiqué que les Fédérations départementales n'encourageaient aucunement les vols et dégradations sur les pêcheurs professionnels. Nous avons également insisté sur l'arrêt des allégations dont font l'objet, les Fédérations de pêche. d'accusations infondées. Le courrier transmis au Ministère a également été adressé aux Préfets départementaux de la région Centre – Val-de-Loire.

### Les zones vulnérables

La France s'est engagée dans une vaste réforme de son dispositif réglementaire « nitrates ». En région Centre - Val-de-Loire, les exigences sont orientée vers la gestion de la couverture des intercultures, la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau, la fertilisation azotée, des zones d'actions renforcées (ZAR), d'un plan prévisionnel de fumure et le cahier d'enregistrement, ainsi que des capacités de stockage minimales requises pour les effluents d'élevage.

Tous les départements du bassin Loire-Bretagne sont concernés. Notons par exemple, que l'intégralité de l'Eure-et-Loir présent dans le bassin est classée en zone vulnérable.

# Le développement touristique, toujours une priorité!

Dans le cadre de la définition de la Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs (2016 - 2020), le comité régional du tourisme a réuni près de 300 acteurs dont l'association régionale, sur le thème « Le temps retrouvé ». Ces 1<sup>ères</sup> rencontres régionales ont permis le renforcement des atouts des territoires et la consolidation des filières majeures, d'enrichir l'offre pour renouveler et fidéliser les clientèles, d'accompagner la montée en compétence et la mise en réseau des acteurs et de mieux définir « le client au cœur de la stratégie marketing ».

### 

Un schéma régional des carrières en région Centre — Val-de-Loire

Les carrières façonnent et modifient le paysage mais leur implantation est aujourd'hui très règlementée. Dans ce cadre, le schéma régional des carrières (SRC) définit les conditions générales de leur implantation et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région.

L'élaboration du SRC Centre - Val-de-Loire a été engagée début 2016 par l'Observatoire régional des matériaux de carrière.

Il identifiera les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recensera les carrières existantes. En pratique, la superposition sur une carte de l'ensemble des contraintes permettra de rendre compte des possibilités d'ouverture d'une carrière. Les granulats constituent une des ressources naturelles les plus utilisées au monde. Ils permettent notamment de grandes réalisations de travaux publics, génie civil et bâtiments.

Les carrières peuvent impacter directement la ressource en eaux superficielles et souterraines, et les milieux naturels associés : milieux alluviaux, zones humides, ... En effet, à proximité des rivières, elles peuvent notamment modifier son tracé, agir sur l'écoulement et la hauteur d'eau et diminuer l'apport en oxygène dans la rivière. Les risques d'effondrement de berges sont réels et peuvent impacter les infrastructures qui sont installées aux alentours. Notre implication dans ce dossier est légitime et notre expertise permet de protéger les milieux.



# DES RESSOURCES POUR DEVELOPPER



# Réglementation : acte 1

La réglementation de la pêche de loisir a guère évolué depuis 1984 Pourtant, le contexte a beaucoup changé : évolution de l'activité des espèces et des milieux.

Un premier décret a fait évoluer la règlementation en permettant :

- d'augmenter localement certaines tailles légales de capture (truite, brochet, sandre, ombre commun et black-bass),
- d'instaurer un quota de 3 poissons carnassiers (sandre, brochet, black-bass) dont 2 brochets maximum par jour en 2ème catégorie,
- d'adapter la réglementation pêche sur certains plans d'eau de 1ère catégorie,
- d'imposer la remise à l'eau de certaines espèces,
- qu'un accompagnant manœuvre exceptionnellement les engins d'un pêcheur détenteur d'une licence pour l'emploi de ce procédé.

Pour 2017, un second décret devrait traiter des sujets tels que le silure, le saumon ou la pêche de nuit.

Une journée d'échanges sur le thème de la garderie a été organisée à Tours en octobre 2016. Il ressort clairement un manque de personnel, de temps et une volonté mitigée d'impliquer des bénévoles sur cette thématique. Cette journée de partage d'informations a permis d'échanger sur les modes de contrôle, la rédaction et le suivi des procèsverbaux ainsi que les relations avec la justice. Plusieurs documents ont été travaillés puis mis à disposition des Fédérations départementales :

- L'association régionale a notamment déployé un carnet de suivi des contrôles des gardes pêche particuliers. Ce document permet un suivi mensuel ou trimestriel des actions et d'obtenir un retour de proximité des Gpp.
- Suite à de nombreux échanges, le carnet de constatation a été modifié, adapté, réimprimé et distribué aux Fédérations avant l'ouverture de la pêche en mars 2017.
- Un tableau Excel a été déployé pour faciliter la création et la comparaison des bilans des Fédérations (nature de l'infraction, etc.).
- Un listing des préjudices (code Natinf associé) ainsi qu'un barème a également été proposé afin d'harmoniser les Fédérations qui le souhaitent.
- Un nouveau courrier type pour des transactions civiles a été rédigé.

Vous retrouverez tous ces documents auprès de l'association régionale ou directement sur https://drive.google.com/open?id=0B4YfYORiCAvTLW5VU3NBSDhpbVE.

A l'unanimité, les participants aimeraient qu'une carte de pêche présentée sur Smartphone soit valable lors d'un contrôle!

### Un label, au centre des convoitises

La labellisation des parcours de pêche permet d'offrir aux pêcheurs un site complet avec sa spécificité, quel que soit le type de parcours : «découverte» (initiation, premières prises encadrées par un animateur, découverte des techniques de pêche et du milieu aquatique), « famille » (pêche possible pour tous les niveaux et activités pour les personnes qui accompagnent) ou « passion » (destinés aux pêcheurs confirmés ou spécialisés qui pratiquent une pêche sportive ou recherchent une espèce particulière).

Les parcours labellisés bénéficient de la notoriété du réseau et des supports de promotion (catalogue, Internet, etc.) avec un effet positif sur le nombre de pratiquants. Toutefois, et afin de garder une certaine crédibilité, tous les parcours ne peuvent faire l'objet d'un label. Pour ceux-ci, une signalétique et des objectifs de développement seront mis en place afin de les répertorier officiellement au niveau national. Cette année, l'association régionale a labellisé trois parcours de pêche en Poitou-Charentes.



. . . . . . .

### Un premier parcours « découverte » en Charente-Maritime (17)

Aux portes de Saintes, l'Etang de Pêche de Bussac-sur-Charente est un site idéal pour découvrir la pêche et apprendre à pêcher. Très poissonneuse, cette petite pièce d'eau est nichée au cœur d'un écrin de verdure dans la campagne charentaise. Récemment acquis et aménagé par l'aappma « Les Pêcheurs Saintongeais » afin de développer l'offre locale de sites de pêche de qualité dans l'agglomération Saintaise, ce nouvel outil d'initiation est doté de tous les aménagements pour l'accueil du public, exigés par le label parcours « découverte ». Les aménagements ont pu être réalisés grâce à un partenariat fructueux noué avec la commune de Bussac-sur-Charente : postes de pêche aménagés, zone de pêche partagée pour les personnes à mobilité réduite, et empoissonnement. Le seul facteur limitant sur ce parcours est la faible capacité d'accueil du plan d'eau liée à sa très petite taille (0,25 ha). Pour conclure, ce site est un exemple de parcours « découverte ». Les néophytes pourront facilement apprendre la pêche en prenant du poisson dans un cadre agréable et aménagé. Par ailleurs, la volonté locale est de développer des activités autour du site. L'aappma va prochainement travailler pour qualifier un hébergement pêche, instaurer des animations avec les jeunes pêcheurs locaux et pourquoi pas, travailler avec l'école de Bussac-sur-Charente.

### Un parcours « no-kill » au cœur du marais poitevin (79)

Henry Limouzin est un parcours passion « no-kill » black-bass qui appartient à l'aappma « La Coulonnaise ». Il se situe sur la rivière Sèvre niortaise à Coulon, village maraichin à l'ouest de Niort et s'étend sur 5 km de long. Le parcours est bordé d'un chemin de halage qui rend la pêche accessible du bord sur sa totalité. Une mise à l'eau est présente dans le centre bourg pour les bateaux. Le site traverse le village de Coulon, capitale de la Venise Verte. Le marais poitevin et la Sèvre niortaise constituent un



paradis pour les pêcheurs amateurs ou confirmés. Le long des conches ou de la Sèvre niortaise, il est possible de taquiner les espèces de cette grande zone humide : anguilles, black-bass, gardons, tanches, brèmes, ablettes, brochets, sandres, perches. C'est aussi l'occasion de découvrir les techniques de pêche traditionnelle propres aux zones de marais. La qualité des eaux très poissonneuses est reconnue par les organisateurs de concours de pêche de très haut niveau.

Il est important de noter que malgré les difficultés rencontrées, notamment une forte opposition de l'ABF, la charte Fnpf est totalement respectée. Par ailleurs, le panneau d'information qui se situe entre le parking et la maison du Parc est une des rares informations reçue par les visiteurs lors de leur arrivée sur le site. Les milliers de touristes passent obligatoirement devant le panneau.

Aujourd'hui, ce parcours est très fréquenté et de nombreuses activités liées à la pêche sont présentes. C'est une belle vitrine pour la promotion du loisir pêche.

### Gestion patrimoniale et parcours passion (79)

Le parcours « no-kill » truite de l'aappma « les pêches sportives » se situe sur la Sèvre Niortaise à Saint-Éanne (79), entre Niort et Poitiers. Ce parcours s'étend sur 3 500 m avec une grande variété de postes. Les radiers succèdent aux parties plus lentes envahies par la végétation aquatique. Il est classé « no-kill » depuis 2012 et fait partie du linéaire dédié à la gestion patrimoniale.

Ce parcours passion est long et diversifié. Les pêcheurs trouvent pour leur plus grand plaisir, de nombreux postes de pêche mis à disposition par l'aappma. Par ailleurs, cette association travaille fortement et constamment pour retrouver une rivière naturelle et sauvage. Le comité régional de labellisation a souligné lors de sa visite, l'investissement humain et financier réalisé par cette association. Sur 3,5 km de parcours, l'association a remodelé chaque partie pour redonner un aspect sauvage à ce cours d'eau. Toutefois, la problématique générale liée à la gestion quantitative de l'eau est majeure. L'irrigation est toujours trop intensive et ne facilite pas le maintien en eau de la rivière. Pour finir, ce parcours satisfait les pêcheurs passionnés recherchant des truites sauvages.

### Qualication pêche

Pour bénéficier de la qualification pêche, un hébergement doit être à distance raisonnable des lieux de pêche, ouvert pendant une période adaptée à la pratique de l'activité, proposer un accueil personnalisé, des activités pour les accompagnants, et mettre à disposition une documentation halieutique. Il doit pouvoir proposer un local « matériel » facilitant la conservation d'appâts vivants et son accessibilité doit être facilitée.

# Un outil pour les animateurs

Le projet de « malle pédagogique » s'est finalisé en début d'année 2016. La distribution a été réalisée. Près de 35 malles pédagogiques ont été distribuées dans toute la France. Encore aujourd'hui, plusieurs Fédérations départementales nous ont transmis des demandes d'acquisition. Pour le moment, il n'est pas prévu de réédition

La malle pédagogique pêche et nature répond à plusieurs objectifs :

- Réunir dans une malle plusieurs outils permettant aux bénévoles d'illustrer leur discours et facilitant la compréhension du public,
- Appréhender la ressource en eau, le cycle de l'eau, les bassins versants, les interactions autour d'un écosystème et la pêche en lien étroit avec l'Homme,
- Réfléchir à l'importance de la biodiversité, son rôle, son érosion, aux dangers liés à son déclin.
- Mobiliser, contribuer à sauvegarder la biodiversité et sensibiliser les jeunes à l'importance de protéger notre environnement et préserver nos milieux aquatiques.

D'autres notions sont visées par la création de cette malle comme l'éducation à l'environnement prônée dans les ateliers pêche et nature :

- Le respect du poisson, la prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques,
- Le respect de soi-même et d'autrui, la connaissance du rôle des associations agréées de pêche.

Descriptif de la malle pédagogique pêche et nature :

- 1 classeur : 86 fiches pédagogiques + 1 lexique de 34 pages,
- 1 série de 9 panneaux pédagogiques, 1 panneau magnétique, 4 clés de détermination,
- 1 poster « poissons », 1 dépliant de présentation de la malle,
- 12 épuisettes, 12 boites loupe, 12 plaques porte-blocs, 2 aquariums transportables,
- 1 tapis de cible (séparé), 1 clé usb « pêche et nature ».

Le fafsea accompagne nos actions

230 62
personnes formées formations

Deux sessions de formation se sont déroulées au printemps dans le Loir-et-Cher et le Loiret. Toutes les Fédérations départementales de la région Centre – Val-de-Loire ont bénéficié des compétences de l'Apave. Au total, près de 30 personnes ont obtenu leur habilitation B1, pêche à l'électricité. Cette formation d'une journée à l'attention des bénévoles de nos structures permet d'apporter des notions de sécurité en lien avec l'électricité mais également de transmettre des informations sur l'organisation et le fonctionnement d'une pêche électrique.

En 2016, nous avons lancé trois appels d'offre afin de proposer différentes formations à nos salariés :

- Formation « juridique »,
- Formation « ArcGis »,
- Formation « écopathologie ».

Seule, cette dernière a pu s'organiser. Près de 15 personnes étaient réunis à Gond-Pontouvre (16) et ont pu suivre la formation de M. Pierre Elie, membre de l'association Poissons sauvages.

# DES RESSOURCES

# POUR ÉTUDIER, PROTÉGER ET GÉRER

# La défense des milieux

Trois Fédérations départementales soutenues par l'association régionale et la Fédération nationale et accompagnées par ANPER-TOS ont engagé un recours contre l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial du Cher canalisé.

Le Cher canalisé a fait l'objet d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial au profit du syndicat du Cher canalisé, la dernière ayant été donnée le 30 décembre 2013 par le Préfet d'Indre-et-Loire. Par un recours gracieux en date du 26 février 2014, les associations France Nature Environnement (FNE) et Nature Centre (aujourd'hui FNE Centre - Val de Loire) ont contesté la légalité de l'arrêté du 30 décembre 2013. Ce recours gracieux a fait l'objet d'une décision implicite de rejet du fait de l'absence de réponse de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au 26 avril 2014. Les associations ont alors saisi le Tribunal administratif d'Orléans qui, par un jugement en date du 9 juillet 2015, a rejeté leur requête. L'association ANPER-TOS et les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher, de l'Indre et du Loir et Cher ont décidé de faire appel dudit jugement en vue d'en obtenir l'annulation ainsi que l'annulation des décisions contestées devant le Tribunal administratif d'Orléans. Les autorisations d'occupation temporaire ont confié au syndicat du Cher, la gestion et l'exploitation d'une dizaine de barrage à aiguilles avec comme principal objectif, la continuité écologique. Le Cher est classé en listes 1 et 2, grands migrateurs pour l'alose, la lamproie marine, la lamproie fluviatile et les espèces holobiotiques, l'anguille (ZAP) et pour rappel, la transparence migratoire est exigible depuis août 2007.

Malgré notre conscience des impératifs économiques, et la nécessité de conjuguer le présent et l'avenir, les barrages du Cher canalisé ont un impact fort sur le milieu et le respect du rétablissement de la continuité écologique a maintenant huit ans de retard sur ce secteur.



### Tribunal de Nantes

Début 2017, il a confirmé la décision orléanaise, qui avait donné raison en juillet 2015 à l'État et au syndicat mixte.

5,1 km restaurés 443 expertises

### Un document cadre pour les techniciens

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) est un document technique général de diagnostic de l'état des cours d'eau, avec des propositions d'actions et de gestion piscicole.

En début d'année, les responsables techniques des Fédérations se sont rencontrés afin d'évoquer l'évolution du Pdpg. Il a été rappelé que la trame nationale Pdpg avait été diffusée courant juin 2015 et que depuis, le GT « Gestion » a demandé aux associations régionales d'assurer une information générale aux Fédérations. L'objectif de ces échanges était d'impulser une dynamique forte et de lancer officiellement la démarche Pdpg. Après la Charente, début 2016, la Fédération de la Vienne a lancé son actualisation en septembre dernier.

La diversité des rivières oblige chaque gestionnaire à tenir compte de leurs spécificités (types de milieux, cortèges d'espèces piscicoles spécifiques, ...). Le contexte piscicole se définit comme le bassin versant où un peuplement piscicole réalise l'ensemble de son cycle biologique. Cette échelle permet de dresser un diagnostic précis de l'état des populations piscicoles afin d'en assurer une gestion cohérente. Le Pdpg permettra d'obtenir un diagnostic précis de l'état des rivières d'un département et la mise en place d'actions hiérarchisées en fonction des gains écologiques potentiels. L'objectif recherché est l'amélioration de la fonctionnalité du contexte ou son maintien quand celle-ci est jugée conforme. L'expérience acquise des structures associatives de la pêche de loisir a permis avec l'aide de leurs partenaires d'établir un protocole valide et pérenne en termes de gestion des milieux aquatiques et des espèces piscicoles. L'accent est mis sur une collaboration nécessaire entre l'ensemble des acteurs du département mais aussi avec les instances régionales.

De nouveaux enjeux sont pris en compte dans cette actualisation. Les poissons migrateurs bénéficieront de certaines actions. L'intégration des plans d'eau permettra un suivi de leur état et la mise en place d'une gestion appropriée. La réalisation d'actions préventives sur certains facteurs limitants peu impactant permettront la réduction et la prévention des atteintes sur les milieux en bon ou très bon état. Certains milieux ne doivent pas être délaissés du fait de leur état (très perturbé, dégradé). Une gestion raisonnée et la mise en place d'actions de restauration pourront permettre l'amélioration de l'état écologique et piscicole de ces sites.

Le mode de gestion préconisé ainsi que les actions proposées dans le Pdpg sont les éléments fondateurs des plans de gestion piscicole (Pgp) qui sont une obligation réglementaire pour les aappma. Ces déclinaisons, plus locales, devront respecter les orientations générales afin de conserver une cohérence en matière de gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles. Un des objectif des Pdpg est de pouvoir mettre en place, les Pgp.

Les Pdpg pourront faire l'objet d'une officialisation par le préfet de département et serviront de levier décisionnel lors de la tenue des COmmision du MIlieu NAturel aquatique (COMINA) et des comités de bassin.

Pour 2017, plusieurs Fédérations de la région Centre – Val-de-Loire ont franchi le pas et ont débuté l'actualisation de leur Pdpg : Loir-et-Cher, Loiret, Cher et Eure-et-Loir. Aussi, la Fnpf a récemment publié un dépliant de synthèse permettant de communiquer sur l'intérêt du document.



### Et sur le bassin du Loing?

Une rencontre sur 2 jours entre les différents pôles techniques des Fédérations de pêche s'est déroulée fin septembre dans le département du Loiret. L'objectif était de présenter le travail réalisé par le syndicat intercommunal de la Vallée du Loing et de l'Ouanne en partenariat avec la Fédération de pêche du Loiret.

Le Loing, affluent rive gauche de la Seine, possède un bassin versant de 4 150 km² et traverse trois départements : l'Yonne, le Loiret et la Seine-et-Marne. Alimenté par la nappe de la craie, le Loing, long de 166 km, voit son cours perturbé par la présence de nombreux étangs ainsi qu'une multitude d'ouvrages en barrage. C'est entre 1960 et 1990 que beaucoup d'aménagements ont été entrepris sur la totalité du bassin afin de modifier les capacités hydrauliques de la rivière. Sensibilisé aux enjeux, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et de l'Ouanne -Sivlo- a entrepris de nombreux travaux comme l'entretien de la ripisylve, la mise en place de protections de berges, le démantèlement d'ouvrages en barrage bloquant la circulation des sédiments et de la faune piscicole ainsi que de la recharge granulométrique. Le syndicat agit sur la totalité du bassin du Loing classé actuellement, en bon état écologique par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Plus globalement, les principales actions sur le bassin du Loing sont à mener en faveur de la continuité écologique. La multitude d'ouvrages qui ne servent plus aujourd'hui entrave la libre circulation des poissons et des sédiments. Suite à une étude menée en 2009 sur l'ensemble de ces ouvrages, le Sivlo s'est engagé dans un programme pluriannuel à les aménager afin de les rendre franchissables. Parmi les 80 ouvrages étudiés sur le bassin, 17 ont été retenus sur ce projet dont 9 sur le Loing et 8 sur l'Ouanne. En concertation avec les différents partenaires techniques et financiers dont la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loiret, les élus et les riverains, plusieurs chantiers ont été étudiés à l'image des travaux réalisés sur le déversoir de l'Ancien Moulin à Châlette sur Loing, le barrage des vallées et le déversoir Saint-Dominique. Plusieurs ouvrages ont d'ores-et-déjà été effacés et d'autres sont encore à l'étude.

La Cléry est classée en 1ère catégorie piscicole et son bassin abrite plusieurs zones identifiées pour leur patrimoine naturel remarquable (ZNIEFF, site Natura 2000, etc.). La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loiret a mené de nombreuses études, de l'ingénierie et des travaux entre 1999 et 2011 qui permettent d'obtenir aujourd'hui, un profil beaucoup plus naturel, des aspects esthétiques et paysagers de qualité et de retrouver des fonctionnalités hydraulique, dynamique, morpho-sédimentaire et écologique. Le coût global de l'opération est de 30 000 euros.



En 2016, la Fédération nationale a demandé aux associations régionales de travailler sur le partage de l'objectif de reprise de la pêche du saumon et la définition des conditions sans nuire aux travaux de restauration et de suivi en cours.

Pour l'association régionale, il s'agit d'une demande délicate car notre structure est opposée à l'ouverture de la pêche du saumon sur l'axe Loire-Allier au vu des stocks disponibles de saumon. Les membres sont encore aujourd'hui, très inquiets pour l'avenir de l'espèce. Fin 2016, ils ont insisté sur la nécessité de reconstituer les stocks de saumon avant de pouvoir penser à une réouverture de la pêche afin d'avoir l'occasion de le pêcher un jour. La raison et la connaissance du milieu ont incité les membres à rédiger une motion qui a été envoyée en décembre afin d'annuler la proposition d'ouverture de la pêche du saumon. Une telle décision serait lourde de conséquence. Avant de penser « ouverture », il conviendrait de faciliter les remontées des saumons sauvages, par exemple en supprimant le barrage de Poutès. La remontée est souvent trop tardive, retardée par la multiplication des ouvrages et une eau trop chaude. Les membres ne souhaitent pas que l'annonce de l'ouverture de la pêche du saumon devienne un message politique très négatif auprès des écologistes et naturalistes.

Une nouvelle motion vient d'être rédigée afin de défendre la position de notre association de protection de l'environnement. Les membres de l'AfpcvI se sont une nouvelle fois prononcée contre l'ouverture de la pêche du saumon sur l'axe Loire-Allier.

### 

Vous avez dit conférence de bassin?

La rencontre annuelle des Fédérations de pêche avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est déroulée en octobre 2016. Cette rencontre permet d'échanger et de valoriser des actions réalisées par les Fédérations de pêche. L'objectif est également de réaliser le bilan de la convention, d'assurer le suivi des actions et d'améliorer le partenariat.

Plusieurs actions réalisées par les structures associatives de la pêche sur le bassin ont été sélectionnées : La Fédération des Deux-Sèvres a notamment évoqué dans sa globalité, les actions réalisées en partenariat avec l'agence de l'eau. Elle a valorisé l'accompagnement de nombreux partenaires en « expertise poisson ». Aussi, une action de restauration de l'Ozanne a été présentée par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir. Cette dernière a effectué un travail important de débroussaillage, de décolmatage et d'apport de granulats pour reconstituer et réduire le lit de la rivière.

### 

### 2016, création de l'union de bassin

Les élus du monde de la pêche du bassin Loire-Bretagne ont continué leurs travaux pour organiser le fonctionnement de cette jeune structure. Plusieurs propositions de budget sont à l'étude et la désignation de délégations favorisant les échanges sur la totalité du bassin est en cours. Un conseil d'administration devrait prochainement être convoqué afin d'entériner les propositions de budget et d'organisation. Malgré cette évolution relativement lente, les élus du monde de la pêche au comité de bassin, continuent leurs travaux et participent toujours aux commissions.

Pour 2017, un rapprochement avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne est à prévoir afin d'officialiser un partenariat entre les deux structures.

# DES RESSOURCES POUR COMMUNIQUER

# Châteauroux, capitale de la pêche

Dans le cadre de la sensibilisation sur le nouveau Sdage 2016-2021, la protection des milieux aquatiques et la promotion du loisir pêche, l'association régionale s'est engagée au côté de l'agence de l'eau et de la Fédération Nationale de Pêche en France pour participer activement au salon de la pêche de Châteauroux qui s'est déroulé les 3, 4 et 5 février 2016.

Après une affluence record en 2014 qui faisait suite à une édition 2013 très délicate, ce salon 2016 améliore son nombre de visiteurs et passe de 16 000 (en 2015) à un peu moins de 16 500, cette année.

Plusieurs Fédérations (Loiret, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher) ont une nouvelle fois participé à la sensibilisation du public sur le stand régional. Pour répondre aux attentes des pêcheurs, nous avons installé l'exposition pédagogique de l'Afpovl sur le salon.

Comme tous les ans, de nombreuses thématiques ont été abordées avec les pêcheurs :

- La présence des Fédérations de pêche sur le Tour de France (Génération pêche),
- Le développement de la pêche du silure,
- L'évolution des espèces dans les rivières,
- Les pollutions de l'eau, quelles solutions ?,
- Le développement des parcours labellisés,
- La création d'une malle pédagogique,
- Les changements climatiques et la diminution de l'eau dans les rivières.

Nous avons profité de cette année pour évoquer longuement les problèmes de l'eau et informer les visiteurs sur le prochain Sdage. Pour 2017, le stand vient d'être retravaillé et modernisé.



### Une réglette pour sensibiliser

La nouvelle version de la réglette est disponible depuis fin 2016. Elle valide le récent partenariat avec Edf et permettra aux animateurs de sensibiliser les jeunes enfants. Elle offre également aux Fédérations un moyen de promouvoir la pêche et la protection du milieu aquatique auprès du grand public.

### Au fil de l'eau éditoriale

Deux bulletins ont été réalisés cette année sur des thématiques différentes. L'impression et l'envoi des 1 500 bulletins ont été délégués à un imprimeur blésois – Isf imprimerie. Les bulletins ont ensuite été distribués aux Fédérations qui assurent le relais auprès de leurs associations locales.

Thématiques principales du bulletin n°6

- Les évolutions du Sdage 2016-2021,
- Les trophées de l'eau,
- L'exposition eau, pêche et milieu aquatique et un retour sur les salons régionaux,
- Entretien avec M. Pierre Lacroix.

Thématiques principales du bulletin n°7

- La réaction de l'union de bassin et les élections au comité de bassin,
- Les avis sur les zones vulnérables, le changement climatique et la loi biodiversité,
- Entretien avec M. Denis Legret.

### 

### C'est l'ouverture

C'est un des grands événements de l'année pour les Fédérations de pêche. L'ouverture de la pêche à la truite est accompagnée depuis cinq ans par la diffusion d'un spot TV pour une enveloppe globale de près de 15 000 euros.

Faisant suite à la campagne d'affichage lancée auprès des dépositaires, France 3 a diffusé du 7 au 20 mars 2016 notre campagne publicitaire à la télévision avec un spot de 20 secondes. Près de 60 spots ont ainsi été diffusés lors du 12/13 et du 19/20. Un relais important a été installé sur les réseaux web du groupe France télévision avec le visionnage des spots tv sur de nombreux sites Internet. L'opération vient d'être renouvelée pour 2017.

### L'Ozanne, des travaux et une vidéo

Dans le cadre de la sensibilisation à la gestion de la ressource en eau et à la protection des milieux aquatiques, l'association régionale a communiqué et mis en valeur une action d'une Fédération départementale. L'objectif est clair : communiquer sur la restauration des fonctionnalités d'une rivière, d'une zone humide et des milieux aquatiques en général. Nous souhaitons renforcer la connaissance et promouvoir les actions de nos structures par le biais d'une série de vidéos courtes à destination du grand public.

En 2016, le tournage s'est réalisé en Eure-et-Loir et plus particulièrement dans le Perche, sur l'Ozanne. Un accompagnement des travaux a été réalisé afin de créer une vidéo de 3'30 disponible sur les réseaux sociaux de notre association ainsi que sur ceux de la Fédération départementale. Une présentation officielle a été réalisée lors de la conférence de bassin. La vidéo est aujourd'hui disponible sur le «you tube» de l'association.



### En route sur le Tour de France

Le Tour de France est un évènement sportif mais pas seulement. Il représente une véritable vitrine touristique pour la France. En 2016, les pêcheurs de loisir ont souhaité participer à cette manifestation et dans le même temps, notre association régionale a souhaité mettre sa pierre à l'édifice. Nous pensons que l'arrivée de Génération Pêche dans la caravane a un impact important sur l'image de la pêche de loisir en France et notre accompagnement s'est caractérisé par des animations prévues sur l'étape Saumur – Limoges. L'intérêt pour notre association est de faire passer des messages sur la biodiversité et sa préservation au travers de la grande boucle

Notre première participation au Tour de France s'est concrétisée par plusieurs animations :

- Animations à Châtellerault (86): une opération de communication qui a très bien fonctionnée, lourde à mener mais qui permet de faire plaisir au public. Les personnes ont apprécié les t-shirts et les couleurs arborées par Génération Pêche. Toutefois, les animations n'ont pas rencontré le succès attendu et la crainte que nous avions s'est vérifiée. Le public du Tour de France vient principalement pour voir la caravane et les coureurs.
- Opération float-tube de Montmorillon (86) : une opération de visibilité marquante que nous avons bonifiée via les réseaux sociaux Facebook notamment. Une équipe de bénévoles et de salariés très motivée pour un rendu vraiment très sympathique. Toutefois, France télévision n'a pas relayé le message, ni même explicitée notre manifestation. Pour finir, l'image du poisson était réussie.
- Animation « bord de route » à Lathus (86) : une opération qui a manqué de retransmission et qui a souffert d'un manque de bénévoles le long de la route. Le passage du Tour de France est trop rapide, moins de dix secondes.



### Sensibilisation des riverains

Afin de participer à la sensibilisation des riverains des cours d'eau et/ou des syndicats de rivières bénéficiant de travaux d'intérêt général liés aux textes règlementaires, notre association a créé et distribué un dépliant de sensibilisation qui reprend les droits et devoirs des propriétaires riverains.

Ce document informe également sur le partage du droit de pêche et les missions des Fédérations et reprend quelques références législatives : L.215-2, L.215-14 ou encore L.435-5 du code de l'environnement. Cette plaquette émane d'une forte demande des Fédérations. Elle doit permettre d'améliorer la compréhension sur les travaux réalisés ainsi que sur l'obligation de s'acquitter d'une carte de pêche. Le document a fait l'objet de nombreux échanges et d'une validation lors de réunions techniques et conseils d'administrations.

Ce dépliant s'adresse aux propriétaires riverains, mais aussi aux utilisateurs des cours d'eau (pêcheurs, pratiquants de sport d'eau vive et de loisirs, agriculteurs, industriels, etc.) et aux décideurs locaux. Il est construit sur 4 thématiques :

- Propriétaires riverains,
- Entretien du cours d'eau,
- Droit de pêche.

Ce document continuera d'être distribué sur les manifestations des Fédérations ainsi qu'aux propriétaires et usagers de l'eau.



# ZOOM SUR LES ACTIONS DES FEDERATIONS

## FDAAPPMA 16

### L'évolution de la garderie

L'activité du loisir pêche peut avoir une incidence sur les milieux aquatiques si sa réglementation n'est pas respectée. Pour mener cette mission de l'Etat, les Fédérations se sont dotés de gardes-pêche. Ces derniers sont chargés de veiller au respect des règles et assurent un contrôle des pêcheurs. Ils sont assermentés par le Préfet et chargés d'une mission de police judiciaire, au regard de la loi. Une comparaison a été réalisée par la Fédération pour présenter l'évolution des contrôles.



### Pour en savoir plus

Valentin Hortolan Directeur v.hortolan@peche16.com

# FDAAPPMA 18

### Actions techniques en partenariat avec l'aelb

L'agence de l'eau et le monde de la pêche s'associent depuis plusieurs années pour préserver le milieu aquatique. Aux termes de cette convention, la Fédération met en place des actions de protection et de mise en valeur des milieux aquatiques, notamment en regroupant des données et études, résultats d'expériences, ainsi que des actions pour améliorer la connaissance globale des milieux. Ce partenariat technique et financier se traduit par la signature d'une convention établit entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Fédérations de pêche du Cher, sur la durée du programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2016-2018).

### Pour en savoir plus

Mathieu Rousseau - Chargé d'étude federation-peche-18@wanadoo.fr



# Restauration morphologique de l'Ozanne et de l'Yerre

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique fixés par la directive cadre sur l'eau, la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir a décidé d'accompagner la mise en place du contrat territorial sur le bassin versant du Loir. Suite au diagnostic du SAGE Loir, ce contrat a proposé des actions pour l'amélioration de la morphologie de plusieurs cours d'eau. Le but est de redonner un aspect et un fonctionnement plus naturel aux rivières permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau et des habitats aquatiques. Les rivières concernées par les travaux et l'implication de la Fédération sont notamment l'Ozanne et l'Yerre.

L'Yerre prend sa source au sein de la forêt de Montmirail, sur le territoire de la commune de Chapelle-Guillaume, à l'extrême Sud-ouest du département d'Eure-et-Loir. Elle alimente les étangs du Saut-au-lièvre, du Moulin neuf, et entre sur la commune de La Bazoche-Gouet au dessus de la ferme du Vieux Moulin. D'une longueur de 47 km, l'Yerre est classée en 2ème catégorie, conséquence des nombreux moulins, (près d'un tous les kilomètres) qui autrefois ponctuaient son linéaire. L'Yerre abrite encore de belles truites sauvages, que seul un pêcheur averti pourra rencontrer.

D'une longueur de 41 km, l'Ozanne est composée de deux bras, la Sainte Suzanne et la Mozanne qui se réunissent en amont de Brou avant de se jeter dans le Loir. En amont de Brou, le site est propice à la pêche de la truite au toc et également du chevesne à la mouche. Les anciens moulins, qui jalonnent l'ensemble des parcours permettent à cette rivière d'alterner, grands fonds où l'on peut pêcher sandres et brochets, et courants, derrière les vannages où séjournent notamment de belles perches.

Budget: 45 000 euros pour l'Ozanne et 40 600 euros sur l'Yerre.

### Pour en savoir plus

Eloi Vaudolon Responsable technique Federationpeche28@gmail.com





### Restauration d'une frayère à brochets

Après l'effacement du barrage de Roussy, le défrichement de la zone puis le façonnage et le retalutage des berges ainsi qu'une recharge granulométrique de la rivière pour diversifier au maximum les écoulements et les habitats aquatiques, la Fédération de l'Indre a travaillé en partenariat avec la commune, sur l'aménagement d'une frayère en rive gauche de l'Arnon. Suite aux travaux de restauration menés sur 1,6 km de la rivière, la Fédération a observé pendant deux ans, une zone de reproduction potentielle de la faune piscicole à proximité du barrage de Roussy. Ainsi, après défrichement et un léger curage, c'est un ancien méandre de l'Arnon qui a été choisi comme frayère naturelle pour accueillir l'espèce cible, le brochet. Le chantier a consisté à construire un seuil sur le bras d'alimentation de la frayère. La réalisation de ce petit ouvrage facilitera l'inondabilité de la zone ainsi que la durée d'immersion nécessaire à la reproduction du poisson.

### Pour en savoir plus

Bruno Barbey - Directeur - bruno-fede.peche.indre@wanadoo.fr

### FDAAPPMA37



### L'arrachage de Jussie

Depuis plusieurs années, la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire est engagée sur des actions d'arrachages de jussie, mécaniques et manuels. Cette plante prolifère notamment sur la Loire, le Cher et la Vienne. Une fois arrachées, les plantes sont séchées à l'air libre sur des bâches étanches, puis emportées sur un site de compostage. Ces actions sont destinées à enrayer la forte progression de cette plante aquatique très envahissante. Ce phénomène est accentué par un niveau d'eau très bas, un faible débit et une augmentation de la température de l'eau.

### L'outil Géopêche™

GEOPECHE<sup>TM</sup> est une carte interactive, gratuite, accessible à tous, depuis un ordinateur, un Smartphone ou une tablette. Elle inclut toutes les rivières et plans d'eau du département d'Indre-et-Loire ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs. Vous avez immédiatement accès aux informations relatives au loisir pêche.

### Pour en savoir plus

Damien Buzance - Chargé de missions - d.buzance@fedepeche37.fr



### Pour en savoir plus Marion Mathieu Chargé de développement mathieu.fdp41@gmail.com

### Sur la route du Tour du Loir-et-Cher

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher a participé au Tour du Loir-et-Cher en 2016. Présents dans la caravane, elle dispose d'un stand à chaque arrivée d'étape afin de promouvoir le loisir pêche auprès du grand public. Cet événement départemental permet également de communiquer sur l'ouverture de la pêche du Brochet qui a lieu comme tous les ans, le 1 er mai. Cette édition a remporté un franc succès auprès de tous : public, coureurs, caravaniers mais aussi les pêcheurs.

L'opération a été renouvelée sur 2017 et les organisateurs ont félicité les pêcheurs pour leur implication en leur décernant le prix du meilleur caravanier du 58ème Tour du Loir-et-Cher.

# FDAAPPMA 45

### Le Loiret touché par les inondations

Le Loiret a connu en 2016 l'un des épisodes d'inondations les plus importants depuis de nombreuses années. Au total, 206 communes du département ont été touchées par les intempéries et leurs conséquences. Quatre morts sont à déplorer ainsi que 24 blessés dans toute la France. Les précipitations ont provoqué la crue de nombreux cours d'eau dont le Loing. La ville de Montargis a subi de lourds dégâts estimés à 1,2 milliard d'euros. Des centaines de communes touchées, des gares inondées, des milliers d'entreprises et de commerces affectés par une semaine de crue, sans oublier les agriculteurs et les particuliers sinistrés. François Hollande a par ailleurs qualifié la crue de « vraie catastrophe », lors d'un déplacement dans la ville inondée de Romorantin-Lanthenay (41). La pluviométrie sur le bassin du Loing : 250 mm d'eau tombés sur 4 000 km2 en quelques jours soit 1 milliard de m3 d'eau à évacuer par le bassin versant. Cela correspond à la consommation en eau potable des 293 000 habitants du bassin sur 93 ans.



### Pour en savoir plus

Laurent Delliaux Responsable technique fede.peche.45@wanadoo.fr

### Actions sur les frayères

L'action est basée sur la réflexion que trop peu d'AAPPMA portent des projets de restauration de frayères à truites. Il ne s'agit pas ici de travaux lourds et complexes nécessitant des études d'impacts ou encore dossiers administratifs contraignants. Les travaux ont consisté à la recharge ponctuelle de zones favorables, en chantiers de bénévolat. D'autres travaux, plus ponctuels et ambitieux en linéaires ainsi qu'en champs d'actions pourront être mis en place par la suite en fonction des besoins.

Les zones ayant besoin de recharges ont fait l'objet d'un suivi par la Fédération. Un volume de granulats a été désigné par bassin et mis à disposition d'un groupe d'aappma. L'apport de substrats répété sur une zone, permettra d'affiner les travaux et ainsi de créer des zones fonctionnelles.

17 AAPPMA visées sur 12 bassins versants.



### Pour en savoir plus

Christophe Bordes Responsable technique peche79@club-internet.fr



### Projet scolaire et périscolaire à Oyré

La Fédération a mis en place une action forte de préservation du milieu aquatique et de son environnement, en collaboration avec la mairie et l'école élémentaire de Oyré. L'objectif est de sensibiliser les acteurs et les utilisateurs à la richesse du patrimoine naturel et à sa préservation en les impliquant sur la totalité du projet. De la réflexion aux travaux, les jeunes ont suivi les différentes étapes et ont pu découvrir la vie d'une rivière et ses habitants.



### Pour en savoir plus

Stéphane Landrieau Chargé de développement stephane.landrieau@peche86.fr





Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire 11 rue Robert Nau 41000 BLOIS

afpcvl@orange.fr / 0254902567

